

Comment agir contre les discriminations

Le département de sociologie de l'université François-Rabelais de Tours et le Plan local de Lutte contre les Discriminations s'associent pour proposer une formation visant à sensibiliser tout professionnel sur la question des discriminations.

Objectifs

Cette formation permettra :

- d'identifier les phénomènes relevant de la discrimination,
- de comprendre leur production dans des situations variées,
- d'agir adéquatement pour neutraliser les processus de discrimination.

Publics concernés

- Tout professionnel intéressé par la question des discriminations et désireux de disposer d'outils pour comprendre et agir.

Organisation de la formation

- Durée : 21 heures
- Fréquence : 3 journées de 7 heures
(21 octobre / 18 novembre / 9 décembre 2010)
- Groupe : de 8 à 12 personnes
- Lieu de formation : UFR Arts et Sciences Humaines
Site des Tanneurs - Tours



Département de Sociologie



Programme de la formation

La formation propose des apports théoriques (historique, juridique, sociologique, psychologique), des échanges d'expériences et des études de cas. Deux documents reprenant les principales informations seront remis à l'issue de la formation.

● Première journée : Acquérir un socle de connaissances indispensable

Définition de la discrimination

Contexte historique de développement en France

Un problème systémique

● Deuxième journée : Identifier une discrimination / outils juridiques

Les critères prohibés, les types de sanctions

Catégorisation et stéréotypes en situation

Les moyens d'actions contre les discriminations

● Troisième journée : Mise en situation et vécu discriminatoire

Travail en atelier sur des études de cas

Comment transformer une situation discriminatoire ?

Comment parler de la discrimination avec les concernés ?

Équipe pédagogique

- Hélène Bertheleu, Maître de conférences en sociologie à l'université François-Rabelais de Tours.
- Touatia Dergham, Responsable de la mission Égalité des Chances du Plan Local de Lutte contre les Discriminations.

Tarif 2010-2011

- Au titre de la formation continue : 600 euros nets
Cette formation peut être prise en charge par un employeur ou un OPCA, au titre de la formation professionnelle continue.
Il existe un tarif réduit, pour les personnes n'ayant pas pu obtenir une prise en charge de leur formation. Se renseigner au SUFCO.



Service Universitaire
de Formation Continue
116 Bd Béranger - BP 4239
37042 TOURS Cedex 1
sufco@univ-tours.fr
www.univ-tours.fr/sufco
Tél. : 02 47 36 81 31
Fax : 02 47 36 81 35